



Aide Juridictionnelle

Par **goji14380**, le **09/12/2024** à **13:18**

Bonjour

j'ai obtenu le 14 mars dernier une expertise suite à des pollutions.

Mon avocat s'est retiré de mon dossier sans préavis ni assurer la transmission : j'ai donc demandé l'aide juridictionnelle et qu'on nomme un avocat commis d'office pour la suite de l'expertise.

Le BAJ me réclame une copie de la décision contestée ou de la lettre de réclamation à l'administration, or il ne s'agit pas de ça et ils le savent puisque j'ai rempli le dossier qu'ils m'avaient envoyé en précisant de quoi il s'agissait...

Ai-je bien le droit de demander l'aide juridictionnelle en cours d'expertise ?

Cordialement

goji